

Séance publique du 26 novembre 2001

Délibération n° 2001-0343

commission principale : développement économique

commune (s) : Oullins

objet : **Activité commerciale de centre-ville - Convention coeur de pays - Avenant du 3° exercice**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 25 mai 1998, la Communauté urbaine a autorisé la signature d'une convention cœur de pays destinée à soutenir l'activité commerciale du centre-ville d'Oullins, centre prioritaire au titre du schéma directeur d'urbanisme commercial de l'agglomération.

Pour rappel, cette convention définit un programme pluriannuel d'actions entre partenaires (ville d'Oullins, chambres consulaires, association de commerçants, Etat *via* les crédits Fisac). La Communauté urbaine est présente au titre de l'aménagement d'espaces publics (grande rue).

Un avenant doit être établi à chaque nouvel exercice afin de définir les participations des partenaires et notamment de l'Etat pour le programme de l'exercice 3 :

** en fonctionnement :*

- animateur commercial,
- communication,
- opération façades,
- pôle artisanal de la Saulaie,

** éclairage.*

Le financement de ces actions se répartit comme suit :

- Etat (fonctionnement + investissement)	715 200 F
- association de commerçants (fonctionnement)	365 000 F
- chambres consulaires	130 000 F
- ville d'Oullins * (fonctionnement et investissement)	1 694 800 F
- Communauté urbaine	8 000 F

(* la participation des chambres consulaires s'entend en prestation collaborateurs).

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 25 mai 1998 ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer cette convention ainsi que tous les documents liés à celles-ci.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,